



## Calendrier des devoirs surveillés du 5-6 Mars 2010

### Vendredi 5 Mars 2010

<u>Filière</u>	<u>Matière</u>	<u>Horaire</u>	<u>Local</u>	<u>Enseignants</u>	<u>Administratifs</u>
Man T2	Droit et Législation II	10h-11h30	Salle R	M. BELOUCHI	M. ZEHOUANI

### Samedi 6 Mars 2010

<u>Filière</u>	<u>Matière</u>	<u>Horaire</u>	<u>Local</u>	<u>Enseignants</u>	<u>Administratifs</u>
GE1	Informatique	8h30-10h	Salle R	M. LAMNII	M. DERFOUFI
GE1	TP Electronique	10h15-11h40	Salle R	M. ABOUTNI	M. DERFOUFI
GE2	API	8h30-10h	Amphi A	M. ZOUGGAR	M. DKHISSI
MI2	Info. Indus	8h30-10h	Amphi B	M. ABOUTNI	M. JALAL
GI2	Mathématiques	10h15-11h40	Amphi A	M. BENAZZI	M. DKHISSI

**D'autres DS ou rattrapages peuvent être programmés durant cette semaine.**

### N.B.

- Toute absence non justifiée aux devoirs surveillés entraîne l'attribution de la note zéro «0»
- Le rattrapage ne passe qu'une seule fois. Par conséquent, tout absent garde sa note d'avant rattrapage.
- Lors du devoir surveillé, l'étudiant ne pourra quitter la salle qu'après un délai minimum de 30 minutes après le début de l'épreuve.
- Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet d'une procédure disciplinaire.
- Lors de l'épreuve le prêt des calculatrices et du matériel pour écrire et dessiner est interdit.
- Lors de l'épreuve les téléphones portables doivent être éteints.